



ASSOCIATION BAGNOLOISE D'INFORMATION

# PRÉSERVER LE CADRE DE VIE DONT NOUS AVONS LA JOUISSANCE

L'Association Bagnolaise d'Information – ABI, est seule Agréée pour la Protection de l'Environnement du Var ayant son siège social en Communauté de Communes du Pays de Fayence. Constituée de seuls bénévoles, indépendamment de leurs convictions politiques ou confessionnelles, elle comptait 403 adhérents en 2016. Son site internet <http://abi-bagnolsen-foret.fr>, reflet de sa volonté de transparence, affiche toutes ses actions qui montrent que notre perception de l'environnement couvre tout ce qui le constitue : le sol, l'air, l'eau, les constructions, les routes et rails, les végétaux, les animaux...qui coexistent avec les habitants en ayant l'usufruit, quel qu'en soit le propriétaire. Ce sont les ambitions de qui veut nous rejoindre et sera bienvenu.

C'est dans cet esprit que nous avons été rapidement conscients que le traitement des déchets était une contrainte fondamentale trop souvent mal perçue aussi bien par les services de l'Etat que par les élus et même une partie consistante de la population. Et c'est ainsi que le Var et la région PACA sont ornés du bonnet d'âne des mauvais élèves, alors que l'on peut y remédier facilement.

Malgré une augmentation constante de la population et du Tourisme, on continue à enfouir des déchets croissants qui comprennent des fermentescibles générateurs de nuisances olfactives (ou autres) pour les plus vulnérables, tels les enfants et les personnes âgées, ou contenant des molécules de plus en plus complexes que la nature a le plus grand mal à « digérer ». Il est compréhensible que les maires ne soient pas enclins, dans ces conditions, à proposer de nouveaux sites d'enfouissement ! Les préfets successifs, dont l'affectation territoriale est relativement courte, gèrent au plus facile la situation afin de « faire le moins de vagues pouvant nuire à leur carrière ». On s'adapte avec un Code de l'Environnement permettant des interprétations. On recule en continu des ambitions d'un Plan départemental résultant de compromis acrobatiques. Plusieurs préfets affirment qu'il faut bien mettre les déchets quelque part ! Il ne leur vient pas à l'esprit que nous avons le même point de vue en pensant tout simplement à la hiérarchie des traitements que prévoit le Code de l'Environnement avec le tri sélectif à la source, le recyclage ou autres solutions utiles de valorisation.

Car même en France, cette voie a été adoptée avec succès dans une certaine indifférence (ou ignorance ?) montrant qu'une telle orientation est possible et profitable. Mais il faut que tout le monde s'y implique et la population, à qui les moyens nécessaires seraient donnés, suivra.

Sans que cela soit déjà parfait, le petit village de Bagnols-en-Forêt essaye d'aller dans ce sens qui a un certain coût à relativiser. La Communauté de Communes du Pays de Fayence étudie les moyens de collecter et traiter les fermentescibles, en particulier les déchets de repas, ce que des agglomérations importantes refusent de faire, alors que cela constitue une part importante de déchets des restaurants, cantines, hôpitaux ou autres structures collectives...

C'est un état d'esprit à changer, comme l'a fait un grand château vinicole varois. Dans un processus d'amélioration continue, il s'est fixé pour objectif d'obtenir le label de vigneron en développement durable permettant de tirer l'entreprise vers le haut en intégrant la dimension environnementale.